

# CHAPITRE XXVII.—DÉFENSE DU CANADA\*

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.....	1177	Sous-section 2. L'Armée canadienne..	1185
SECTION 2. LES FORCES ARMÉES ET LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE.....	1179	Sous-section 3. Le Corps d'aviation royal canadien.....	1188
Sous-section 1. La Marine royale canadienne.....	1180	Sous-section 4. Le Conseil de recherches pour la défense.....	1191
		SECTION 3. FORMATION MILITAIRE.....	1192
		SECTION 4. LA COMMISSION INDUSTRIELLE DE LA DÉFENSE.....	1192

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume l'interprétation des signes conventionnels employés dans les tableaux.

## Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

En 1948-1949, le personnel des trois services des forces armées a été sensiblement augmenté afin de le rapprocher de l'effectif de paix et le programme d'organisation et de formation d'un nombreux personnel de réserve s'est poursuivi.

Sous un seul ministre, chargé de toutes les questions relatives à la défense, le ministère continue de travailler à la réalisation de ses objectifs: 1° adopter un programme de défense unifié, afin de pourvoir aux besoins stratégiques convenus; 2° soumettre un seul budget de la défense qui répartirait les fonds et les ressources en conformité du programme; 3° éliminer le doublement des services; 4° établir des lignes de conduite uniformes et équitables en ce qui concerne le personnel; 5° appuyer davantage sur les recherches pour la défense et assurer une collaboration plus étroite avec les autres ministères et l'industrie de guerre.

Sous la direction du ministre, les chefs commandent leur service respectif.

En 1948-1949, la nouvelle organisation de la défense progresse surtout dans le domaine de l'administration au fur et à mesure des changements incessants de la situation internationale. La collaboration avec les autres pays en matière de défense se fait de plus en plus efficace. En tout ce qui concerne les relations internationales intéressant la défense, le but primordial de la politique canadienne est de prévenir la guerre.

La réunion des trois ministères et la coordination des trois services commencent par l'établissement d'un seul quartier-général de la défense nationale à Ottawa, où les éléments connexes de la marine, de l'armée et de l'aviation sont liés ensemble lorsque l'efficacité ni l'économie ne doivent en souffrir.

Les conseils, comités et commissions qui fonctionnent maintenant en relation directe avec le ministère de la Défense nationale et le programme de fusionnement comprennent:—

- 1° **Conseil de la défense.**—*Composition*: le ministre de la Défense nationale, président; l'adjoint parlementaire; le sous-ministre; les deux sous-ministres adjoints; les chefs d'état-major des services; et le président de la Commission de recherches pour la défense. *Objet*: conseiller le ministre en matières d'administration inter-services intéressant le ministère en tout ou en partie.

\* Le présent chapitre, sauf les renseignements sur la Commission industrielle de la défense, a été révisé sous la direction de C. M. Drury, sous-ministre de la Défense nationale, Ottawa.